ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Nyon, le 21 avril 2023

AUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE NYON RÉGION

CONVOCATION séance ordinaire n° 05-2023

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil Intercommunal de l'Association Police Nyon Région est convoqué en assemblée le :

MERCREDI 03.05.2023 à 20h00

Crans, rue du Grand Pré 25 – Caveau communal

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal PV04-2022, séance du 21.09.2022
3. Approbation de l'Ordre du Jour
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications du Comité de Direction
6. Assermentations
7. Élections selon l'article 10 du règlement du 28.04.2016 de la PNR :
 Élection du Président -- Élection du Vice-président
 Élection des scrutateurs et suppléants
8. Préavis N°03/2023 – 6 aspirant(e)s de police CHF 438'000 (COGEST)
9. Préavis N°01/2023 – Comptes 2022 (COGEST)
10. Préavis N°02/2023 – Rapport de gestion 2022 (COGEST)
11. **Divers**

N.B. : les documents annexes, PV, préavis, sont disponibles sur le site de la police (accès sécurisé pour les membres du conseil intercommunal). **https://extranet.police-nyon-region.ch/login**

La séance sera suivie d'un verre de l'amitié.

Nous rappelons que la présence de chacun(e) est obligatoire. Les absences aux séances doivent être excusées avant la séance, dans la mesure du possible par écrit. Toute communication au bureau peut être déposée à l'adresse ***bourquir@carabon.ch***

Prochaine séance du Conseil intercommunal : la date et le lieu seront communiqués.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

Le Vice - Président — Yves Gauthier - Jaques

Le Secrétaire — Raphaël Bourqui

Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	05 - 2023	
Séance	ordinaire	
Date	**03.05.2023**	
Lieu	Crans, rue du Grand Pré 25 – Caveau communal	
Heure	20h00	Fin de séance à 21h00
Auteur PV	Raphaël Bourqui (Secr)	
Distribution : aux personnes ci-dessous		
Prochaines séances	**Mercredi 20 septembre 2023 à 20h00 Nyon, centre de police – Route de Divonne 68**	

Présent(e)s	Alberti Marina Auberson Jacques Böhler Patrick Brunwalder Alex Herbez Christine de Bourbon Parme Louis Diserens Marius Federau Alexander Gauthier-Jaques Yves Gennai Ilithyia Pegada Jean-Emmanuel Pommaz Quentin Sauerlaender Michael Seguy Alexia Soldini Sacha Uldry Doris Vuille Jean-Pierre	Excusé(e)s	Duszewska Jolanta Vuagniaux Christine Kohler Olivier
		Absent(e)s	Daverio Justine
		Démissions	Favre Claude Donnet Jonas Gerber Joëlle

Ordre du jour :

1. **Appel** 2
2. **Approbation du procès-verbal PV04-2022, séance du 21 septembre 2022** 2
3. **Approbation de l'ordre du jour** 2
4. **Communications du Bureau du Conseil** 2
5. **Communications du Comité de Direction** 3
6. **Assermentations** 3
7. **Élections selon l'article 10 du règlement du 28.04.2016 de la PNR :** 3
8. **Préavis 03/2023 – 6 aspirant(e)s de police CHF 438'000 (CoGest)** 4
9. **Préavis 01/2023 – Comptes 2022 (CoGest)** 4
10. **Préavis 02/2023 – Rapport de gestion 2022 (CoGest)** 5
11. **Divers** 5

Le vice-Président remercie la PNR salue le CoDir, le Secrétaire général M.Faillettaz (SecrGene), les membres du conseil ainsi que le commandant ad interim de la Police de Nyon, le Cap Schmidt et Mme Bertholet cheffe comptable.
Le Président remercie la commune de Crans pour la mise à disposition de la salle et pour la verrée à l'issue de la séance.

Vice - Prés : ouvre la séance à 20h05

Délibérations :

1. Appel
Quorum : 18 membres sur 22 sont présents, le quorum (12) est atteint.

2. Approbation du procès-verbal PV04-2022, séance du 21 septembre 2022
Vice - Prés : constate que le procès-verbal ne fait pas l'objet de demandes de modifications.
Décision : **accepté par 14 voix favorables, 3 abstentions**

3. Approbation de l'ordre du jour
Vice - Prés : constate que la convocation est conforme aux statuts.
Décision : **accepté à l'unanimité**

4. Communications du Bureau du Conseil
Vice - Prés : informe qu'il conduit la séance en raison de la démission du Président Claude Favre et fait la lecture du courrier reçu ; le remercie pour son engagement.

Communications ponctuelles du CODIR destinées aux Conseillères(ers) : l'information circulera dorénavant sans transiter par le bureau pour gagner en rapidité.

Mme Vuagniaux : (excusée) suggère par courriel d'envisager l'élection par les Conseils communaux de remplaçants pour pallier aux absences des conseillers de la PNR.

Vice – Prés : la remarque sera prise en compter lors de la prochaine révision des statuts et règlements. Si la démarche aboutit sur ces nominations, il faudra définir les conditions d'accès à l'extranet pour les remplaçants.

RFL : il est prévu de débuter en automne une procédure de révisions des statuts et les règlements de la PNR.

Vice – Prés : un sondage au sujet du jour de semaine le plus adapté pour les prochaines séances aboutit sur le **maintien des mercredis**, validé par 10 suffrages contre les mardis qui ne récoltent que 7 suffrages

Mme Alberti : demande de tenir compte des horaires de bus pour coordonner le début des séances. Un début de séance à 20h15 aurait permis d'éviter de prendre un bus précédent ce qui a impliqué une attente à Crans.

5. Communications du Comité de Direction

RFL : **5 juin 2023**, veuillez réserver la date, le Conseil sera invité au rapport de Corps.
13 mai 2023, inauguration de l'hôtel de police, sur inscriptions

Annonce l'engagement de Mme Fleischmann au poste de chargée de communication.
Le Conseil pourra faire sa connaissance lors de la prochaine séance à l'occasion d'une présentation.

Les patrouilles mixtes – police cantonale & PNR – ont été suspendues à la satisfaction des parties. Il est ressorti des complications organisationnelles de cette expérience.

Le poste de commandant est actuellement au concours. Le capitaine Schmidt est remercié pour son engagement dans cette fonction depuis le départ du titulaire. Il est attendu qu'il dépose sa candidature.

Facture policière : la nouvelle répartition entre les communes a abouti. Le Conseil cantonal de sécurité accueille avec satisfaction l'aboutissement des négociations entre le Canton et les communes.

6. Assermentations

M. Marc Pittet (Prangins) est assermenté, il remplace M.Claude Favre qui a démissionné.
Mme Alexia Seguy (Nyon) est assermentée, elle remplace M.Donet qui a démissionné.
M. Alexander Ferderau (Nyon) est assermenté, il remplace Mme Gerber qui a démissionné.

7. Élections selon l'article 10 du règlement du 28.04.2016 de la PNR :

Vice - Prés : annonce qu'une seule candidature est parvenue au bureau, un appel en séance le confirme.
Jacques Auberson est élu à l'unanimité

Prés : prend la direction de l'assemblée et demande à M. Gauthier-Jacques de reconduire la fonction de vice-président
M.Gauthier-Jacques est élu vice-président, à l'unanimité

Vice - Prés : prend la conduite de l'assemblée pour la suite de la séance
Sont élus en bloc à l'unanimité :

- **Scrutateurs : Mme Hervez et M.Pégada**
- **Scrutateurs suppléants : Mme Duszewska et M. De Bourbon Parme**
- **Suppléant à la CoGest : Marc Pittet (en remplacement de M. Auberson)**

8. Préavis 03/2023 – 6 aspirant(e)s de police CHF 438'000 (CoGest)

M.Pommaz : exprime les conclusions du rapport et explique le concept du transfert d'une partie de l'excédent financier de 2022 sur l'exercice 2023. Le but est d'éviter de rembourser les bourses communales pour demander le retour de ces montants et de limiter les flux à la différence.
Prés : interroge sur le choix de renoncer à transiter par un compte de réserve.
RFL : la ville de Nyon n'autorise pas la création de compte de réserve.
M.Soldini : confirme ce refus nyonnais
Mme Uldri : relève que si le préavis est accepté, les comptes ne seront pas actualisés avec cette décision.
M.Pommaz : confirme mais rappelle que la finalité du préavis est l'engagement de personnel.
Tous : un débat est ouvert sur la formulation de la démarche et la procédure qui sera à suivre dans une prochaine situation similaire

M.Diserens : demande des clarifications au sujet du recrutement
Cap Schmidt : une campagne débute, le candidat sont testés sur plusieurs disciplines dont les aptitudes physiques. Le processus est long, il intègre plusieurs entretiens et stages.
RFL : le thème PEF (policières/iers en formation) est intégré dans le rapport de gestion (préavis 02/2023)

Vice - Prés : soumet au vote
Décision : **accepté par 15 voix, 2 abstentions**

9. Préavis 01/2023 – Comptes 2022 (CoGest)

M.Pommaz : exprime les conclusions du rapport

Mme Uldri : souligne que les comptes présentés sont affectés par la décision du préavis 03/2023 que l'actualisation n'est pas présentée.
M.Soldini : demande qu'à l'avenir un amendement soit établi avec la mise à jour des écritures comptable
Mme Uldri : demande qu'un avis de la préfecture soit requis
SecrGene : la préfecture sera sollicitée

La réponse de la préfecture, conformément à ce qui a été annoncé en séance, est apportée ci-dessous. Il est à préciser que cette prise de position n'était pas connue lors du vote du préavis.

La Cheffe comptable de la PNR, Madame N.Bertholet, a eu l'opportunité, en date du vendredi 12 mai 2023, d'interpeller Mme le Préfet C.Turin à ce sujet. Sur le fonds, et après examens des divers documents (Préavis, Rapport de la CoGest, Comptes de fonctionnement et Bilan), Mme le Préfet a confirmé que lesdits Comptes 2022 étaient justes. Sur la forme, et dans la mesure où la PNR devait souhaiter procéder de la même façon à l'avenir, elle a toutefois recommandé de modifier une formulation (cf. Préavis 03/2023, point 5, 2ème paragraphe), à savoir « octroyer un crédit complémentaire » au lieu de « constituer une réserve ». La clarté de la démarche y gagnerait.

M. Brunwalder : relève que le bouclement se solde sur un excédent pour la 9ième fois et pose la question du bon établissement des budgets

RFL : les excédents proviennent des sanctions. Chaque année ces encaissements sont évalués avec un principe de prudence car il a été décidé de ne pas placer des objectifs financiers qui pourraient induire les policiers à faire la chasse aux amendes. La prévention est prioritaire.

M.Vuille : demande à ce que plus d'informations soient portées sur extranet (par exemple la démission du Président).

Vice – Prés : les informations importantes sont transmises par courriel.

Vice - Prés : soumet au vote

Décision : **accepté par 15 voix, 2 refus**

10. Préavis 02/2023 – Rapport de gestion 2022 (CoGest)

M. Pommaz : exprime les conclusions du rapport

Vice - Prés : constate l'absence de questions, soumet au vote

Décision : **accepté par à l'unanimité**

11. Divers

RFL : remercie le Conseil pour l'approbation des 3 préavis.

Confirme que le problème de recrutement n'a pas évolué, il y a un manque de policiers sur le marché de l'emploi et il en découle une grande concurrence entre les corps de police. La formation est nécessaire pour garnir les effectifs.

Remercie le bureau pour la collaboration et ses recherches pour améliorer l'efficacité dans le partage des informations.

RM : fait un bref historique au sujet du caveau et invite l'assemble à une collation à l'issue de la séance.

Prés : Clôt la séance

Le vice-Président

Le Secrétaire